

Or qu'a fait le sous-ministre lorsque, ayant signalé ces rapports du vérificateur en chef au quartier-maître général, il constata qu'on ne tenait pas compte de ses observations? Rien de plus. Qu'est-ce que le ministre à la tête du ministère a fait? Personne n'a encore dit à la Chambre que le ministre fût au courant de ses rapports du vérificateur en chef de son ministère. J'espère que le ministre dira à la Chambre, d'ici la fin du débat, s'il était ou non au courant des rapports du vérificateur en chef du ministère, rapports dont il est question dans le paragraphe que je viens de lire. S'il n'était pas au courant de ces rapports, comment peut-il expliquer cela? Pourquoi, en sa qualité de chef responsable du ministère, ne se faisait-il pas un devoir de se familiariser avec les rapports importants du vérificateur en chef de son ministère? Et s'il était au courant de cette situation, alors pourquoi n'a-t-il pas fait en sorte que des mesures fussent prises sans délai?

On nous dit maintenant que le Gouvernement est disposé à agir promptement pour redresser toute situation mauvaise qui pourrait se présenter. Que fait-on de ces mois précieux, je dirai même ces années qui se sont écoulés sans qu'on prenne de mesure d'aucune sorte? Vous vous souvenez que le comité des dépenses aux fins de la défense mentionnait l'an dernier, comme en fait foi la page 14 du fascicule 6 du compte rendu des témoignages, que des rapports avaient été envoyés au ministère depuis,—et notez bien cette date,—le 2 juin 1949. Ces rapports se chiffraient par une douzaine environ. Le ministre en connaissait-il l'existence? Sinon, comment peut-il nous expliquer cela? Et dans le cas de l'affirmative, pour quelle raison aucune mesure n'a été prise à l'égard de la situation scandaleuse mise à jour?

Et puis il y a la question de degré. Le solliciteur général (M. Campney) a fait tout en son pouvoir pour minimiser l'importance de la question dans son ensemble. Ce n'est pas ce que dit M. Currie. Celui-ci donne une toute autre interprétation des faits. Comme en fait foi la page 848 du Hansard, voici ce qu'il a déclaré, après avoir énuméré certains des scandales et irrégularités qui ont été constatés:

Voilà donc les cas d'irrégularités constatés à Petawawa. On ne saura sans doute jamais combien d'autres cas du même genre ont pu se produire. On s'est rendu compte dès le début de l'enquête que, vu le désordre des registres de comptabilité, ceux-ci ne serviraient guère à établir la nature et l'étendue des irrégularités. Il serait peu pratique et peut-être impossible, indépendamment du temps qu'il faudrait consacrer à l'examen des registres, de chercher par ce moyen à établir le montant et la valeur des manquants.

[M. Fleming.]

Il ne s'en est pas tenu là. Il ajoutait en effet plus loin:

Je crois cependant que l'état généralement relâché de l'administration donne lieu à un gaspillage et à une incompétence bien plus onéreuse que la malhonnêteté même.

Le solliciteur général se répand dans le pays en prononçant des discours politiques devant des auditoires composés de ses amis, en disant qu'il ne s'agit en somme que d'une petite affaire portant au maximum sur \$50,000. Je lui oppose la déclaration de M. Currie à l'effet qu'on ne saurait mesurer les pertes avec précision et qu'à tout événement, le pourrait-on, cela ne saurait se comparer avec ce qu'ont coûté au pays le gaspillage et l'inefficacité.

N'oublions pas que, dans son rapport, M. Currie fait retomber la responsabilité sur les vrais responsables, aux échelons supérieurs, et, s'il n'a pas conservé les mots "au sommet" dans la version finale du rapport, il n'en est pas moins manifeste, d'après la première édition de son rapport, que M. Currie ne songeait à nul autre qu'au chef responsable de ce ministère et aussi, peut-être, à son sous-ministre.

Il faut bien se rendre à l'évidence. Mais, à ces faits, s'ajoutent maintenant ceux que révèle le rapport de l'auditeur général, déposé voici trois jours. Si les députés veulent se donner la peine de consulter la page 24, ils y verront que ce fonctionnaire distingué appelle l'attention sur l'existence de situations analogues au sein du ministère de la Défense nationale. Il signale qu'il existe au moins huit méthodes comptables, ce qui indique qu'on ne s'est pas vraiment efforcé de réaliser l'uniformité de la comptabilité dans l'Armée.

Il énumère une longue liste de problèmes qui découlent de la diversité des méthodes de comptabilité. Il affirme que nulle autorité civile responsable devant le Parlement n'exerce une surveillance directe après acquisition et que le niveau du rendement général est bas. Il signale certains cas d'espèce, comme celui d'un brigadier touchant un traitement pour une fonction civile, au sein du ministère, fonction dont la vacance n'a pas été annoncée et qui n'a pas été mise au concours, et qui touchait encore sa solde de l'armée.

Il appelle également l'attention sur le poste n° 67, où l'on voit que le ministère a autorisé l'achat d'une maison destinée à un commandant de secteur et coûtant \$14,000; les dépenses autorisées pour cette maison se montaient à \$800. Il semble que ces limitations d'autorité n'importent que peu, dans un ministère où règne une telle incurie; en effet, nous constatons que:

"Les frais de remise en état s'élèvent à environ \$15,000; ces dépenses ont été effectuées sans que le